

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 DÉCEMBRE

## PROMESSES ET ACTES

Il y a quelques mois, la majorité de la Chambre votait au régime des sucres une modification dont la conséquence était d'augmenter de vingt-cinq millions au moins la somme perçue sur les cultivateurs de betteraves et sur les fabricants de sucre.

Vers la même époque, la Chambre transformait en impôt de quotité la contribution foncière sur les propriétés bâties, ce qui implique d'une façon presque inévitable le relèvement de cet impôt.

Dans la séance de vendredi, la même Chambre portait de 3 à 4 0/0 la taxe sur les valeurs mobilières.

Enfin, dans la séance de samedi, on votait une taxe nouvelle sur les affiches murales.

C'est-à-dire qu'on a atteint successivement les agriculteurs, les industriels, les propriétaires, les petits capitalistes et les commerçants.

C'est-à-dire que cette Chambre, qui avait promis de ne pas voter de nouveaux impôts, en a déjà voté quatre et que ce n'est pas la faute du gouvernement si elle n'en a pas voté davantage.

Cette augmentation d'impôt représente au minimum une somme de 62 millions, mais comme il est juste de tenir compte des 16 millions de dégrèvement sur la propriété non bâtie, c'est en réalité de quarante-six millions que les charges des contribuables se trouvent ainsi accrues.

Il y a d'ailleurs ici une remarque importante à faire.

Le budget de 1891 est équilibré, sur le papier, mais il n'est assurément aucun homme sérieux qui se fasse la moindre illusion sur la valeur réelle de cet équilibre. Faire état de recettes possibles à la rigueur, mais en réalité assez peu probables, c'est aller au-devant des déceptions qui, dans l'espèce, se traduisent par l'obligation de réclamer des crédits supplémentaires. Il y a bien des raisons de penser qu'en réalité le budget de 1891 se soldera en déficit. Comme d'autre part, en violation d'une autre promesse électorale, rapidement oubliée, on va voter un emprunt, il ne sera guère possible d'en voter un second pour équilibrer le budget de 1891. Il faut donc prévoir que pour équilibrer ce budget, il faudra remettre à l'ordre du jour les nouveaux impôts que la Chambre n'a pas voulu voter cette année.

Ainsi, aux 46 millions d'impôts nouveaux dont nous a déjà gratifiés la législation actuelle, s'ajouteront de nouveaux millions.

Nous n'en éprouverons d'ailleurs nulle surprise, ayant toujours averti le pays que cette extrémité était inévitable. Nous ne songerons même pas à en faire un reproche au ministère de demain quels que soient les hommes qui le composent. Ce ministère subira la fatalité de la situation. Le régime républicain, tel qu'on le comprend en France, doit fatalement aboutir à une aggravation des charges de la nation. Il est fâcheux que celle-ci n'ait pas eu encore une perception suffisamment nette de cette consé-

quence inévitable du régime, elle ne doit s'en prendre qu'à elle-même si les faits se chargent de lui imposer cette conviction.

Quoi qu'il en soit, les candidats républicains de 1889 promettaient de repousser tout impôt nouveau, de ne pas faire d'emprunt et de réaliser des économies. Aujourd'hui, élus, ils ont augmenté les dépenses, créé des impôts nouveaux, prélué d'autres inévitables, et vont voter un emprunt. Le pays pourra constater une fois de plus de quelle valeur sont les engagements que les candidats républicains souscrivent.

ERNEST BAUDOIN.

## L'UNION DES DROITES

La Droite s'est réunie hier à 1 heure sous la présidence de M. le baron de Mackau, pour examiner quelle attitude les membres de la minorité devaient prendre lors du vote du budget.

Après le résumé de la séance de la Droite royaliste de la veille, présenté par M. de la Bourdonnaye, M. Berger (de Maine-et-Loire) a développé les considérations qui justifiaient cette année l'abstention plutôt que le refus du budget; des membres de la Droite ont pu faire partie de la commission, ils ont contribué à faire adopter certains amendements et bien que le budget soit absolument défectueux, il lui semble pour cette raison difficile de le rejeter.

M. de Montfort soutient la même thèse en s'appuyant sur ce que l'incorporation du budget extraordinaire de la guerre — mesure dont l'opportunité lui paraît d'ailleurs contestable mais qui a toujours été réclamée par la Droite — a enfin été réalisée.

M. de Lanjuinais combat cette manière de voir, car l'incorporation telle que le gouvernement prétend l'avoir faite est purement fictive; elle ne sera possible que lorsque les grosses disponibilités que le gouvernement aura prochainement seront réellement liquides; pour lui il croit que le refus s'impose.

M. le comte Armand appuie la proposition de MM. Berger et de Montfort; la présence de quatre membres de la Droite de la commission a permis d'obtenir 80 millions d'économies, le dégrèvement de l'impôt foncier, l'adoption de certains amendements; dans ces conditions et malgré les défauts évidents du budget il lui semble difficile de le refuser, il opine donc pour l'abstention.

M. de Lamarzelle ne voit aucune raison pour changer son attitude des années précédentes; bien au contraire, l'odieuse séance d'avant-hier l'y confirmerait s'il avait la moindre hésitation: la conduite du gouvernement a été une véritable trahison; mais il croit que vis-à-vis du pays l'union de la Droite doit être hautement affirmée; aussi dans un esprit de conciliation se rallierait-il avec beaucoup de ses amis à l'abstention, si elle devait être adoptée par la majorité ou mieux l'unanimité de la réunion.

MM. Lorois et de Maillé disent que le budget s'équilibre au moyen de 20 millions qui proviennent d'une spoliation inique, il leur semble impossible de ne pas refuser un budget établi dans de telles conditions.

M. le comte de Maillé insiste: sans parler des incidents récents, il est évident que le budget s'équilibre au moyen d'impôts nouveaux et d'emprunts; toute la Droite a toujours protesté contre ces mesures; elle ne doit pas s'y associer.

M. le marquis de La Ferronnays déclare que depuis qu'il est à la Chambre il a toujours voté le budget et qu'il considère son refus comme un acte des plus graves, mais, qu'en présence de la conduite agressive et volontairement provocatrice de M. Rouvier dans la séance de lundi, il appuiera le refus du budget.

M. de Montfort insiste pour que l'on tienne compte de la présence des membres de la Droite dans la commission du budget.

M. Jolibois dit que cette considération doit être retenue: La nomination de la commission n'a pas été faite au scrutin de liste et le hasard de la composition des bureaux en a seule décidé, des républicains ayant dans certains cas voté pour nous. Toutefois il pense que l'importance du rôle joué par la Droite dans la commission doit malgré cela faire adopter ce système de l'abstention.

MM. Reille et de Fourtou s'associent aux observations de M. Jolibois.

MM. de Lanjuinais, de Maillé, Jolibois prennent successivement la parole pour préciser les questions soulevées au cours de la délibération.

M. de Mackau résume la discussion et constate que deux opinions seules restent en présence: Le refus du budget et l'abstention.

L'abstention mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition de M. de Lamarzelle, la réunion vote à l'unanimité des félicitations à M. Piou pour son magnifique discours.

La Droite maintient ses votes antérieurs, tendant au refus de l'emprunt, parce qu'il n'est pas, quoi qu'en dise le gouvernement, une simple mesure de conversion.

## Impôts nouveaux

L'impôt sur les valeurs mobilières, voté vendredi, frappe surtout les petites bourses, les gens rangés, économes, qui épargnent 500 fr., 1,000 fr. par an et achètent des obligations de Chemins de fer, du Crédit Foncier ou de la Ville de Paris. La Chambre a refusé d'imposer les opérations de Bourse faites par les spéculateurs et les gros financiers, elle a préféré atteindre les petits, c'est toujours la même tactique.

Sous la seconde République, celle de 1848, les idéalistes criaient: « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières! » Les gens pratiques qui gouvernent la troisième ont renversé la formule et disent: « Malheur aux pauvres! Paix aux riches financiers! » On devine pourquoi.

L'impôt sur les valeurs mobilières est élevée de 3 à 4 0/0, mais ce serait une erreur de croire que le petit rentier qui va chaque semestre toucher son coupon ne payera que 4 0/0 de son revenu.

Une obligation de chemin de fer, qui est censée rapporter 15 fr., supportait:

- 1° Un taux de 45 centimes sur le revenu;

2° Un taux de 80 centimes pour droit de transmission, soit 1 fr. 25 pour 15 francs, c'est-à-dire plus de 8 0/0.

Maintenant ce même titre paiera:

- 1° 80 centimes de frais de transmission;

2° 60 centimes sur le revenu, soit 1 fr. 40, c'est-à-dire près de 10 0/0 (exactement 9 1/3). Voici la dîme rétablie.

Ces impôts ont-ils du moins le mérite d'équilibrer le budget? Un des membres de la Commission du budget, M. Henry Maret, en doute fort; il écrit dans le *Radical*:

« Je crois qu'on ne serait pas fâché de savoir enfin à quoi s'en tenir. Or, je défie qui que ce soit de me dire aujourd'hui si le budget est équilibré ou non. Sur le papier, il le sera toujours; mais, dans la réalité, tout le monde l'ignore. Quant à moi, je le confesse franchement, je croyais y comprendre quelque chose au printemps; je me suis défendu comme j'ai pu cet automne, mais à l'approche de l'hiver, je dois déclarer que je n'y comprends plus rien du tout ».

Des impôts nouveaux, un emprunt de 700 millions et la bouteille à l'encre, en trois mots voilà le budget.

## CAISSES D'ÉPARGNE

Il y a en ce moment une grande émotion parmi les petites gens de Paris: on va réduire le taux de la Caisse d'épargne.

Il n'y a pas eu en ce siècle d'institution démocratique plus féconde que celle des Caisses d'épargne, et c'est encore à la Monarchie que revient ce mérite, bien qu'elle n'y ait participé tout d'abord que par des encouragements.

C'est en 1848 que parurent les premières Caisses d'épargne, sous forme de sociétés anonymes. Les plus grands noms étaient inscrits sur les listes des conseils d'administration; c'était l'aristocratie venant au secours de la démocratie. Les fonds avancés ne devaient rien rapporter aux bailleurs de fonds, mais ils garantissaient la confiance du pauvre, et le succès fut tel que ces Caisses se multiplièrent rapidement. Les gouvernements suivants en confièrent la direction aux Conseils municipaux, on supprima la forme de Société anonyme, et bientôt l'État donna lui-même sa garantie. Aujourd'hui les Caisses d'épargne donnent quatre pour cent à leurs déposants, et c'est une bonne fortune toute particulière, alors que les fonds d'État ne rapportent que 3.25 pour cent.

Je ne veux pas discuter la question en litige devant la Chambre, je me borne à constater l'émotion produite. Certes, il ne se produira pas une panique comme en 1882, lorsque l'État s'empara des dépôts de ces Caisses. Il y eut alors un moment où l'on crut que l'État ferait faillite à ses engagements, et les retraits étaient si nombreux que l'on crut devoir prendre des mesures vexatoires à l'égard des déposants qui venaient retirer leur argent. On leur demandait une foule de formalités; on les faisait attendre longtemps, on mettait presque aussi longtemps à vérifier leurs titres, si bien que ces malheureux devaient le plus souvent faire queue plusieurs jours de suite pour obte-





